



Suis-je obligé de payer? (arnaques???)

Par **olivier**, le **08/09/2009** à **19:52**

Bonjour,
travailleur indépendant, j'ai été démarché au mois de mai par une société de communication (euromastercom) pour passer une pub dans un magazine professionnel. le commercial m'a vite embrouillé et pour qu'il me lache j'ai accepter qu'il m'envoie des docs par mail. il m'a envoyé un bon de commande où il me demande de l'imprimer, le dater, le signer, le tamponner et lui renvoyer pour valider le BAT. après étude du document je décide de ne pas donner suite et donc 2 jours après je renvoie un mail pour expliquer que je ne souhaite pas collaborer avec eux. aujourd'hui je reçois un coup de téléphone de la société, qui me dit qu'ils ont fait un certain travail pour me publier et me demande de renvoyer expressément le bon de commande signé pour l'impression dans 15 jours. refusant de le faire ils me disent que maintenant c'est trop tard je suis obligé de leur payer la somme demandée, que sinon je serai poursuivi juridiquement.
ma question est la suivante: comme je n'ai absolument rien signé et renvoyé, et que je leur ai répondu par mail moins de 48 heures après que je ne souhaitais pas collaborer, suis-je obligé de payer comme ils le demandent?
merci d'avance pour vos réponses

Par **jeetendra**, le **08/09/2009** à **20:03**

bonsoir, vous n'avez rien à payer du tout, il n'y a pas de contrat entre vous, contactez la dgccrf de l'Isère à Grenoble, courage à vous, cordialement

Direction de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes de l'Isère
Europole - BP 1590

22 avenue Doyen Louis Weil
38025 Grenoble

Horaires d'ouverture:

De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h,
du lundi au vendredi

Permanence d'accueil des consommateurs,
du lundi au vendredi de 9H à 12H ainsi que tous les lundis et jeudis après-midi de 13H30 à 17H.

Téléphone : 04 38 70 12 30 Télécopie : 04 76 84 55 87
Courriel : dd38@dgccrf.finances.gouv.fr

Pour toute information et renseignement, Allô, service public
3939 (0,12 €/mn à partir d'un poste fixe)
du lundi au vendredi : de 8 h à 19 h et le samedi : de 9 h à 14 h

Site Internet : www.dgccrf.minefi.gouv.fr
Site Préfecture de l'Isère :
www.isere.pref.gouv.fr

Par **olivier**, le **08/09/2009 à 20:17**

merci beaucoup pour cette réponse rapide, j'irai à la dgccrf dès demain matin